

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-57 du 4 février 2010 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030057S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2010-56 du 4 février 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

Mme Florence FIDEL, pharmacienne inspectrice de santé publique ;

Mme Catherine FUENTES, ingénieure contractuelle ;

Mme Michèle LHERITIER-BARRAND, médecin contractuelle ;

M. Thierry MONTEIL, docteur en chimie organique contractuel ;

M. Olivier PIAT, inspecteur contractuel ;

Mme Isabelle PONS, docteur en biologie moléculaire et biotechnologies contractuelle ;

Mme Christine CASSAN, pharmacienne inspectrice en chef de santé publique.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 4 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT